

Samedi, 20 juillet 1895.

Le Sénat s'est réuni à onze heures de l'avant-midi.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *JOHN JONES ROSS*, Président.

Les honorables messieurs

Angers,	Dever,	McKindsey,	Read (Quinté),
Armand,	Dickey,	McMillan,	Reid (Caribou),
Bernier	Ferguson (I.P.-E.),	Ogilvie,	Scott,
Bowell (sir Mackenzie),	Kaulbach,	Power,	Smith (sir Frank),
Clemow,	MacInnes (Burlington),	Primrose,	Snowball,
De Blois,	McInnes (Victoria),		

PRIÈRES.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier pour rapporter le bill (98) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Québec, Montmorency et Charlevoix," et informer cette Chambre qu'elle a agréé les amendements faits par le Sénat au dit bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (147) intitulé: "Acte à l'effet de modifier de nouveau l'Acte du Revenu de l'Intérieur," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable Sir Frank Smith, il a été

Ordonné, que le 4^e règle de cette Chambre soit suspendue, en tant qu'il s'agit du dit bill.

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable Sir Frank Smith, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, maintenant.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable Sir Frank Smith, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général, maintenant.

Conformément à l'ordre, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au dit bill.

(*En comité.*)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Ogilvie a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable Sir Frank Smith, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois, maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier avec un bill (148) intitulé: "Acte concernant la prime sur le sucre de betterave," auquel elle demande le concours de cette Chambre.